

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°16 Jeudi 28 mars 2019
RELEVÉ DE DECISIONS - PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice : 21

Membres présents : 15

Membres votants : 14

Étaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Patricia CALBRIX, Claude KIENER, Christelle IRMOULI

Messieurs: Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Patrice FEVE, Philippe GEORGEL, Bernard MAETZ, Pascal MOHR, Jean Louis THIRIET

Membres suppléants

Mesdames : Evelyne LECLERCQ (représentant Denis HENRY)

Messieurs : Cyril CLAUDE (représentant Philippe WELSCH), Manuel LEMBKE (représentant Didier GILLE)

Excusés :

Mesdames : Edith COLLIN

Messieurs : Pierre BAILLY, Claude BARLIER, Jean Claude FOMBARON, Didier GILLES, Denis HENRY, Marc MICHEL

Présent à titre consultatif

Madame : Gwendoline LEGROS (FIBOIS)

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis

Membres en exercice : 12

Membres présents : 7

Membres votants : 7

Étaient présents :

Membres titulaires

Mesdames : Christelle IRMOULI,

Messieurs : Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Jean louis THIRIET

Membres suppléants

Madame :

Monsieur : Cyril CLAUDE, Manuel LEMBKE

MEMBRES ASSOCIES

Présents :

Madame : Madame Sylvie SIFFERMANN (Sous-Préfète),

Excusés :

Mesdames : Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale), Marie-Aude VISINE (ASP)

Messieurs : Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodat ouvre la séance.

Il procède à l'appel des membres présents et remercie de sa présence Madame Sylvie SIFFERMANN Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges.

Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°15 du jeudi 20 décembre 2018 est validé à l'unanimité.

2

1. Étude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

1 projet est retiré : celui de madame WOLF. En effet, elle est agricultrice à temps partiel mais surtout cotisante de solidarité à la MSA. Les différents programmes de subventions (conseil départemental, conseil régional, fonds européens) ne peuvent accorder des aides que si la personne est agricultrice à titre secondaire ou à temps plein. Cela dépend de l'importance de la structure.

2.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Commune de LAVAL sur VOLOGNE - Aménagement d'un parc de la biodiversité – Mr René L'HOMME	15 (90%)	Favorable	/
Office du tourisme Intercommunal de Bruyères Vallons des Vosges - Valorisation d'un circuit vélo patrimoine – David DOUILLET	17,3 (100%)	Favorable	Philippe GEORGEL (VP CC CCB2V)
Office du Tourisme Intercommunal de Bruyères - Réalisation de guides thématiques pour la promotion du territoire – David DOUILLET	14,2 (90%)	Favorable	Philippe GEORGEL (VP CC CCB2V)
Association DEOEVENTS - Valorisation et promotion du territoire vers un nouveau public – Christophe MARBACH	10,9 (80%)	Favorable	/

2.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Association T'ERO	Création d'un parcours santé/environnement	14,8	26 380,69 €	Unanimité
Yann KLEINKNECHT	Développement de l'atelier apicole	17,2	16 314,84 €	Unanimité

L'ensemble de ces projets représentent 42 695,53€ de subventions FEADER (LEADER).

Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

2. Autres projets

Voir le document joint

3. Actualités

➤ Contrôle

1 dossier (Etude de développement touristique de BRUYERES) est en contrôle à l'ASP.

2 dossiers sont sélectionnés pour l'audit interne de l'ASP en vue de vérifier les méthodes d'instruction (sans incidence sur le paiement des dossiers)

➤ Enveloppe réservataire

Une réunion a eu lieu le 11 mars dernier à la Région. Les Vice-présidents ont présentés la répartition de l'enveloppe réservataire de 2 millions d'euros.

Pour cette répartition, les critères ont été :

* Une partie en fonction du taux d'engagement 19.2

* Une partie répartie en fonction des dossiers dits « en stocks » en octobre 2018.

Une partie des GALs ont présenté un stock sur des demandes préalables.

Une autre partie a estimé des probables stocks à venir.

Nous avons obtenu une rallonge de 170 275€. Si la répartition avait été faite de façon égalitaire, le montant aurait été de 166 666 €.

Au vu des efforts fournis par l'équipe pour tenir les engagements pris dans la convention avec l'autorité de gestion et au vu des bons résultats en nombre de dossiers engagés et payés nous ne pouvons qu'être déçus. Sur l'enveloppe attribuée mais aussi sur la méthode utilisée pour la répartition par la Région, autorité de gestion.

La variation de l'attribution de l'enveloppe va de 76 694€, pour un GAL qui a peu de dossiers engagés et prévus, à 265 185€ pour un GAL bien avancé.

Les enveloppes finales vont de 1 334 829€ à 1 554 253€. Notre GAL est à 1 374 350€. Il est regrettable de voir que les GALs dont les enveloppes sont supérieures à 1 500 000 millions sont des territoires qui n'ont pas avancé en termes de dossiers payés et engagés. Cela n'est pas idéal pour la consommation globale du programme LEADER en Lorraine.

➤ Point sur les dossiers au 25/03/2019

17 sont payés (pour 240 491 €)

4 en instruction de demande de paiement
6 en construction de demande de paiement

3 projets en cours de réalisation
1 dont la convention est en cours de signature

2 en passage de CP2
8 en instruction de demande d'aide
17 en construction de la demande d'aide

Dont 5 projets de coopération
13 projets « normaux »

4

Nous avons reçu 4 dossiers avec une lettre d'intention qui sont en attentes. 2 autres doivent parvenir.

4. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

Face à l'enveloppe disponible, la consommation potentielle est presque atteinte. Le Président propose plusieurs mesures pour optimiser la gestion des dossiers :

➤ **Relance des demandes d'aides en attente**

Il convient de relancer les porteurs pour avancer dans les demandes d'aides :

5 devaient rendre au 31/12/2018 – proposition - courrier avec date butoir au 15/04/2019

3 devaient rendre au 11/04/2019 – proposition - mail d'information

4 devaient rendre au 20/05/2019 – proposition - mail préventif

➤ **Nouvelles demandes**

Faire réaliser la lettre d'intention et la demande préalable en mettant ces demandes en attente après avoir prévenu le porteur et attendre le deuxième semestre 2019 pour faire un point sur les consommations de façon plus précises.

Ces différentes propositions sont validées à l'unanimité.

Séance levée

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR